

RAPPORT N° 555 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 2 AOÛT 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 25 juillet au 1^{er} août 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le samedi 25 juillet 2026, vers de 22 heures, le corps sans vie de Désiré Nsabimana, marié et père de deux enfants, a été découvert sur la colline et zone de Muramba, en commune de Bubanza, dans la province de Bujumbura.

Selon des membres de sa famille, Désiré Nsabimana aurait reçu un appel téléphonique dans la soirée avant de quitter son domicile. Il a ensuite été retrouvé sans vie, présentant de graves blessures à la tête, vraisemblablement frappé à l'aide d'un pic.

Son corps a été transporté dans la nuit au centre de santé de Muramba, avant d'être transféré, le lendemain, à la morgue de l'hôpital de Bubanza.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délai une enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace afin d'identifier les auteurs de cet assassinat, de faire toute la lumière sur les circonstances de ce crime et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

- Le lundi 27 juillet 2026, dans la matinée, des enfants qui se rendaient dans la vallée de Nyakararo pour arroser des champs y ont découvert le corps sans vie d'un jeune homme identifié sous le nom de Buzoya, âgé de 23 ans, sur la colline de Buhanda, en commune de Gishubi, dans la province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le jeune homme a été tué à coups de poignard par des individus non identifiés et présentait des blessures au niveau du nez et de l'abdomen. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés. Il se préparait à célébrer son mariage au mois de septembre prochain.

Les mêmes sources ont précisé que le corps du jeune Buzoya a été inhumé le jour même de sa découverte, alors que les circonstances et le mobile du crime n'avaient pas encore été établis.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir une enquête immédiate, indépendante, impartiale, efficace et approfondie afin d'établir les circonstances de ce meurtre, d'identifier les auteurs présumés et de les traduire en justice, conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.